



Paris, le 20 avril 2012

Entrepreneurs d'Avenir  
13, rue de Grenelle  
75007 Paris

Chers Entrepreneurs d'Avenir,

C'est bien tard que je réponds à votre document, j'en suis d'autant plus consciente que vous abordez des thèmes qui sont au cœur de mon programme et des orientations des écologistes. Vous insistez, pour commencer, sur le soutien à l'innovation.

Cela rejoint des projets qui sont les miens. Je veux en effet soutenir l'innovation, en concentrant ce soutien sur les PME, d'abord pour des raisons d'équité – comme vous le savez, le CIR sous sa forme actuelle profite en grande majorité aux grands groupes qui n'en ont pas besoin – mais aussi pour des raisons d'efficacité : ce sont en effet souvent les TPE et les PME qui sont porteuses d'innovation, en particulier dans les domaines qui concernent la transformation écologique de l'économie, que nous appelons de nos vœux.

C'est pourquoi je propose de réformer le Crédit Impôt Recherche, en prenant 4 mesures :

- L'assiette éligible doit à nouveau être plafonnée à 50 M€ ;
- Elle doit être analysée à l'échelle des groupes, de façon à éviter le jonglage des entreprises qui dispersent leur R&D dans des filiales multiples uniquement dans un but d'« optimisation fiscale » ;
- Etant ainsi recentré sur les PME, le CIR doit bénéficier de taux plus élevés pour les activités de R&D qui contribuent à la transformation écologique de l'économie : énergies renouvelables, nouveaux matériaux, chimie verte ...
- Nous devons être vigilants sur ce qui constitue la R&D : il est singulier de voir qu'aujourd'hui, des établissements purement financiers bénéficient du CIR pour développer des produits financiers dont on découvrira ensuite qu'ils sont des vecteurs de spéculation voire de nouvelle catastrophe financière ! En revanche, je souhaite promouvoir le CIR pour l'innovation sociale : développement de circuits courts, écoconception ...

Par ailleurs, je souhaite densifier les efforts en vue de la « descente en aval » de la Recherche Publique, notamment en musclant un organisme chargé de l'organiser, en facilitant l'exploitation de brevets issus de la recherche publique par les PME, par exemple en décalant les royalties d'exploitation, enfin en incitant fortement au recrutement de jeunes docteurs par les PME industrielles.

Je note également votre souci de valoriser les filières techniques. Vous savez que je souhaite

développer la formation tout au long de la vie. Il est devenu clair que beaucoup de nos enfants et petits-enfants feront plusieurs métiers au fil de leur carrière professionnelle. Les mécanismes d'évolution doivent donc être favorisés, parmi eux la formation permanente doit être repensée.

Cela concerne notamment les entreprises situées dans des secteurs industriels en difficulté, dont les salariés ne doivent pas être laissés à eux-mêmes, ni piégés dans une politique de « coups » et d'annonces rarement suivies d'effet. Le fonds de conversion industrielle dont je prévois la mise en place financera aussi des actions de formation aux métiers de demain pour ces salariés. Plus généralement, le système de formation permanente devra, à mon avis, mettre l'accent sur les nouveaux métiers, ceux que j'aborde un peu plus loin dans ce courrier.

La place que prennent les métiers techniques chez nos voisins allemands doit, à mon avis, faire réfléchir. Vous citez l'apprentissage, j'en suis d'accord. Mais l'exemple allemand nous montre qu'il faut agir sur tous les leviers : les filières de formation technique doivent être valorisées, ce qui implique qu'on veille à former des jeunes aux métiers d'avenir et non à ceux du passé, comme on le voit encore souvent - en aval, il faut encourager les entreprises à revoir les salaires des techniciens, comme ils le sont en Allemagne. Quant à l'apprentissage, il faut veiller à la qualité de la formation dans les CFA, qui doit préparer les jeunes en veillant à ne pas trop les enfermer dans telle filière mais au contraire à leur donner d'avance les moyens et la curiosité intellectuelle pour pouvoir évoluer.

Vous m'interpellez ensuite sur la compétitivité. Je note sur ce point que vous évoquez deux axes que j'ai mis au cœur de mon propre programme : une politique industrielle, se traduisant notamment par le développement des filières d'avenir.

Je propose pour ma part de fonder cette nouvelle politique industrielle sur ces filières qui contribuent, comme je l'ai indiqué ci-dessus, à la transformation écologique de l'économie : énergies renouvelables, TIC et « smart grid », isolation des logements et bâtiments, nouveaux matériaux, transports propres, « fablabs » permettant la production de séries moyennes de produits ciblés ...

Ce sont, à mon avis, dans ces filières que résidera la création d'emplois : 1 million d'emplois nouveaux sur le quinquennat. Et ce sont majoritairement des PME qui bénéficieront de cette politique, des PME innovantes générant es emplois non délocalisables et contribuant au développement de leur territoire d'enracinement.

Concernant la commande publique, j'ai indiqué que je souhaitais négocier avec nos partenaires Européens la mise en place d'un véritable Small Business Act, permettant par exemple de réserver aux PME les marchés publics d'un montant inférieur à 70 000 euros.

Je ne sous-estime pas les difficultés : il est vrai que nombre de PME connaissent mal les besoins publics, et que nombre d'acheteurs publics n'ont pas l'habitude du dialogue avec les PME. Je chercherai donc à généraliser ce qui commence à se faire, par exemple en Ile de France, avec des présentations annuelles de besoin. Une administration légère veillera, comme aux USA, au respect de notre Small Business Act, et servira de point d'appui aussi bien aux acheteurs publics dans leurs relations avec les PME qu'à ces dernières.

J'ai indiqué que je me proposais de négocier ce SBA avec nos partenaires Européens. Cela n'implique pas d'attendre le résultat de cette nécessaire négociation les bras croisés ! Les règles Européennes nous laissent assez de flexibilité pour agir rapidement pour des montants tels que celui de 70 000 euros que j'ai cités. Mais je ne veux pas que, là où nous avons besoin d'un espace Européen favorable, on privilégie la menace et la posture, comme le fait le candidat sortant à ce propos.

C'est pourquoi, d'ailleurs, je me réjouis de ce que l'Europe soit en train de préparer une nouvelle directive sur les Marchés Publics, et de ce qu'y soit reprise une notion chère aux écologistes, celle de Cycle de vie total d'un produit, les acheteurs étant invités à comparer les prix des produits qui leur sont proposés, pas seulement à l'achat mais sur la durée de leur cycle de vie, maintenance et recyclage final compris. Et j'adhère bien évidemment à votre proposition de renforcer, dans les appels d'offre publics, le poids des critères de développement durable : ceux-ci commencent à apparaître, mais avec des pondérations souvent ridicules.

Je ne voudrais pas terminer cette lettre sans parler de deux sujets qui me tiennent à cœur : la démocratie sociale et l'économie sociale et solidaire.

Dans votre document, vous appelez à une Gouvernance territoriale au service des PME. Le développement de la démocratie sociale doit y être mis, me semble-t-il, sur le même pied. Ainsi, pour éviter le fameux « effet de seuil » qui introduit de nouvelles obligations de représentation du personnel au-delà, par exemple de 50 salariés, je préconise la mise en place d'un système de droits de représentation et de délégation proportionnels au nombre de salariés. Pour les TPE inférieures à 10 salariés, ce système pourrait être mis en œuvre à l'échelle du bassin d'emploi, en interprofessionnel.

Mais la démocratie sociale doit progresser dans toutes les entreprises. C'est pourquoi j'ai proposé que les Conseils d'administration des entreprises de plus de 500 personnes comprennent un quota d'administrateurs élus par les salariés et disposant d'une voix délibérative. De plus, je souhaite également ouvrir ces Conseils à des représentants des « stakeholders », ceux-ci étant choisis en fonction des activités de l'entreprise et de ses impacts : par exemple, représentants des associations locales de défense de l'environnement, ou d'associations de consommateurs ...

La démocratie sociale renforcera la participation des salariés à la décision, notamment sur l'organisation du travail. Cela se passe en Allemagne, et je n'ai pas cru comprendre que les entreprises allemandes ni ses PME soient à genoux.

L'économie sociale et solidaire doit, elle aussi, trouver toute sa place dans la France de demain. A côté des services publics, et du secteur privé, ce doit être le troisième pilier de notre économie plurielle. C'est pourquoi je souhaite annuler l'absurde circulaire Fillon de janvier 2010, qui prétend faire passer les organismes d'insertion par la voie obligatoire des marchés publics, ce qui met en difficulté grave nombre d'entre eux. C'est pourquoi je soutiendrai la mise en œuvre de clauses favorables à l'ESS dans les marchés publics, chaque fois que cela a un sens. C'est aussi pourquoi Je favoriserai la promotion du futur label FESE, suite à l'application du règlement européen, qui vise à créer un passeport européen pour les "fonds d'entrepreneuriat social européen" (FESE), pour aider, d'un côté, les investisseurs qui souhaitent choisir l'investissement solidaire et, de l'autre, les entreprises sociales qui ont besoin de sources de financement supplémentaires.

Je ne voudrais pas conclure sans avoir mentionné votre formule de l' « écologie industrielle circulaire », à laquelle j'adhère avec enthousiasme. De même que j'adhère à votre vision d'un modèle Européen fondé sur la réciprocité et non sur le protectionnisme.

J'espère avoir répondu à nombre de vos questions, et je vous assure, chers Entrepreneurs d'Avenir, de mon amical intérêt pour votre démarche.

Eva Joly

